

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 8 décembre 2020

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES DE FIN D'ANNEE :

LA MAIRIE

Le mardi 22 décembre de 9h00 à 12h00

Le mardi 29 décembre de 14h00 à 17h00

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'Agence Postale Communale de Colembert

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit sur rendez-vous.

LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est fermée du 20 décembre au 3 janvier 2021 inclus.

Réouverture le 6 janvier 2021.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence Postale Communale située 27, rue principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11h 30

Contact téléphonique : 03. 21. 30. 19. 18

SECURITE

Afin d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique, il est fortement conseillé aux piétons circulant le soir de porter une tenue claire et/ou réfléchissante.

Il est demandé aux automobilistes de respecter la limitation de la vitesse et de ne pas stationner leur véhicule sur les trottoirs.

BENNE A DECHETS VERTS

Afin de maintenir le service nous vous rappelons la nécessité de respecter strictement les consignes.
Compte tenu de l'indélicatesse de quelques utilisateurs, nous avons été contraints d'installer une caméra afin de pouvoir réprimer les actes d'incivilité.

MAISONS ILLUMINEES

Le passage du jury s'effectuera entre le 20 et le 24 décembre 2020. Pour rappel l'illumination de la façade et/ou du jardin doit être visible depuis la voie publique.

RECENSEMENT DES JEUNES

Le recensement est nécessaire et obligatoire.
Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.
Une attestation de recensement leur sera remise ; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.
Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales sont facilitées : il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année.
En période d'élection, il vous appartient néanmoins de vous inscrire au plus tard jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin.
Cette démarche peut être effectuée en mairie aux heures de permanence en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
Vous pouvez aussi vous rendre sur le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372> et vous inscrire en ligne.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population prévu en janvier 2021 est annulé. Il est reporté en 2022.

VŒUX 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux à la population ne pourra être organisée.

***L'équipe municipale vous souhaite d'agréables fêtes
de fin d'année***